

Image not found or type unknown



Jour de repos déplacé ou supprimé lorsqu'il y a un jour férié

Par **newb**, le **26/06/2015** à **21:22**

Bonjour

Je suis employé dans un commerce et je travaille mardi à samedi. Est-ce que mon employeur a le droit de changer mon jour de repos comme il veut n'importe quel jour dans la semaine juste parce que nous sommes en sous-effectifs ?

Peut-il me supprimer mon jour de repos lorsque dans la même semaine il y a un jour férié ? Est-ce qu'il a le droit de me faire travailler les jours fériés et au lieu de me payer ce jour il me donne 2 jours de repos ?